

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2535

Société :

Veuve Raja

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

chahid charma

Date de naissance :

1946

Adresse :

Tél. :

06 67 67 25 69

Total des frais engagés : Dhs

Pr. Abdellah LARGAB
Spécialiste en Traumatologie
Orthopédie

Cadre réservé au Médecin

Bureau B, N° 258, Rue Mustapha El Maâni
Mers Sultan - Casablanca
Tel.: 05 22 22 33 00/Fax: 0522 22 33 01

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/09/12	C		200,-	27/09/12 Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes Dr. J. A. R. GAB

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL CASABLANCA Sidi Maârouf Casablanca	37/09/12	200,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ANALYSES DENTAIRES D. N. A. T. A. 11.3d Antes	06/09/12	radiographie	1000 D.M.

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		
	D 00000000			
	B 00000000 35533411			
Coefficient DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Professeur Abdelkrim LARGAB

Professeur de Traumatologie Orthopédie

Ancien Chef du Service de

Traumatologie et Orthopédie P32

Chirurgie et Orthopédie du Centre Hospitalo-Universitaire

Ibn Rochd de Casablanca

Consultation sur rendez-vous



الدكتور عبد الكريم العرثاب

أستاذ حرامة العظام والمفاصل

د. سارة لقشم حراحة العظام والمفاصل

بالمستشفى الجامعي

اين رشد بالدار البيضاء

الفحص بالموعد

الدار البيضاء في

P.R. Abderrahim LARGAB
Spécialiste Orthopédie en Traumatologie
Bureau B, N° 258 Rue Mousquetaire El Meaui
Casablanca 22330 Maroc
Tél: 0522 230006 / fax: 0522 233011

23. 8
+ 2

4 Meadol Codine

$$y^2 = 8$$

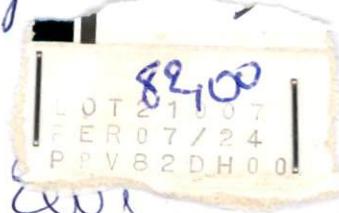
181 x 3 / 415 min

4

Ibox schule

1 female x 2 ♀-genders
pendant 0.4 mm

per 1000 } x 1000



NO - DOL CODEINE
CP 820
P.P.V : 28DH00
6 118000 061861

Bureau B, N° 258, rue Mustapha El Maani - Mers Sultan - 20130 Casablanca
Tél : 05 22 22 33 00 / 01 - Email : pr.abdelkrimlarqab@gmail.com

3. Alcey Gebely 201

$\lambda = 270^\circ$

1 flexible $\times 2$  = 18

AMM N° : 570/17 DMP/21/NRQ

LOT:20061
PER:01/2023
PPU:102,00 D

Truado

P. Andrei LARIGAB
Specialist in Traumatology
Bureau 8, N° 258, Rumunskaya 11
Mersin 32233, Turkey
Phone: 0324 2222222
Fax: 0324 2222223
E-mail: larigab@trnet.net.tr

DR. PHARMACEUTICO EL KARIM
Av. 11num A289 GH 27 Mousataka
Sud Madrid 11
Tel. 23 59 11

Professeur Abdelkrim LARGAB

Professeur de Traumatologie Orthopédie

Ancien Chef du Service de
Traumatologie et Orthopédie P32
du Centre Hospitalo-Universitaire
Ibn Rochd de Casablanca

Consultation sur rendez-vous

Casablanca le



الدكتور عبد الكريم العرڭاب

أستاذ جراحة العظام والمفاصل

رئيس سابق لقسم جراحة العظام والمفاصل

بالمستشفى الجامعي

ابن رشد بالدار البيضاء

الفحص بالموعد

الدار البيضاء في

8/9/12

M. El Hachemi Chame

Re: Radiographie



Bureau B, N° 258, rue Mustapha El Maani - Mers Sultan - 20130 Casablanca
Tél : 05 22 22 33 00 / 01 - Email : pr.abdelkrimlargab@gmail.com

CASABLANCA , LE 06/09/2022

F A C T U R E

N° Admission : 22008858 N° Facture : 22008609 Date facturation : 06/09/2022

Nom et prénom du patient : CHAMA CHAHID

Convention : PAYANT

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
PANGONOGRAMME	1.00	1 000.00	1 000.00
		Sous-Total	1 000.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille dirhams Total : 1 000.00

Immatriculation :

N° prise en charge :

Notre compte bancaire :



Casablanca, le 06 Septembre 2022

PR. A. LARGAB

MME. CHAHID CHAMA

COMPTE RENDU

MENSURATION DES MEMBRES INFÉRIEURS (PANGONOGRAMME)

A droite :

- Longueur fémorale : 46,1 cm.
- Longueur tibiale : 32,9 cm.
- Soit une longueur totale de 79 cm.

A gauche :

- Longueur fémorale : 46,5 cm.
- Longueur tibiale : 32,7 cm.
- Soit une longueur totale de 79,2cm.

Conclusion :

Pas d'inégalité significative entre les deux membres.

GRAND AXE DES MEMBRES INFÉRIEURS.

Genu varum bilatéral avec déviation angulaire mesuré à 12° à droite et 11° à gauche, soit un 15° et 14° en valeur corrigée.

